



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

Lyon, le 14 octobre 2020

Service SG  
ara.prevention@direccte.gouv.fr

Le Directeur

Aux

Agents de la DIRECCTE ARA

**Objet : Retrait des Masques Usage Non Sanitaire (UNS) de catégorie 1 de marque DIM**

A la suite du port obligatoire du masque au sein de l'administration depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, chaque agent a reçu des masques jetables et en complément des masques lavables à usage non sanitaire de catégorie 1 de marque DIM.

Un article de presse sur le masque UNS1 DIM indique que le port de ce masque pourrait générer un risque.

Dans l'attente de complément d'information et même si à cette heure la DGPR confirme la conformité de ces masques, au nom du principe de précaution, je vous invite à ne plus utiliser ces masques dans l'attente de précisions sur la réalité du risque. Ces derniers ne seront plus distribués par les services de l'Etat.

Je vous rappelle que l'administration met à votre disposition des masques jetables, sur une base de deux masques par jour, qu'il vous appartient de récupérer auprès du service logistique de proximité.

  
Patrick MADDALONE

Copie secrétaire CHSCT

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes  
Tour Swisslife - 1 Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03  
[www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr)